

PROCES VERBAL DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize mars à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 06 mars 2019

Présents : MM PORTES JM, DAURIAN B, BARBE C, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M,

MMES LAFARGUE J, SERES A, BEZIADE S, DARCOS ML,

Absents excusés : M LESBEGUERIE, Mme LALANE S, RAIMAUT V,

Procurations : Mme LALANE à Mme BEZIADE, M RAIMAUT à Mme DARCOS, LESBEGUERIE à M PLANTON M,

Absents : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PORTES JM

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : PRINCIPAL ET ANNEXES

Sous la présidence de M MISTLER, M PORTES Jean Michel prend la parole et présente les différents comptes :

1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Section Fonctionnement dépenses : 588 335.03€ Recettes : 639 793.69 €

Excédent de l'année : 51 458.66 €

Nous avons pu tenir l'objectif fixé par la commission des finances, à savoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Nous avons une baisse des dépenses sur les charges à caractère général :

- En priorité, il y a moins de repas enfants achetés (baisse des effectifs scolaires) ; environ 7468 repas contre 8766 en 2017,

- combustibles en nette diminution suite à une renégociation des prix du gaz à la tonne.

- Beaucoup d'articles affichent une baisse. Pour 2018, il n'y a pas eu trop de réparations sur le matériel roulant et non roulant.

- Concernant la masse salariale, la dépense est en diminution : départ à la retraite d'un agent depuis le mois de juillet, et deux agents sont actuellement en ½ traitement pour cause de maladie ordinaire. Cette année il faudra être vigilant car la masse salariale va revenir à la normale.

Section Investissement dépenses : 36 270.22 € Recettes : 55 562.74 €

Excédent de l'année : 19 292.52 €

Concernant la dette, il ne reste que l'avance remboursable du SDEEG (enfouissement et candélabres) pour 2800 €. Ils se termineront respectivement en 2026 et 2028.

M PORTES énumère les restes à réaliser qui seront repris sur l'exercice 2019 : travaux salle des fêtes, réfection chemin de la Croix rousse, devis de géomètre pour chemins, devis toitures, plantations fleurs et arbustes,

Pour conclure, il explique que l'excédent antérieur existant a été renfloué (147799.59 à 176 146.51 €)

Seules les dépenses d'électricité restent à être maîtrisées. Elles sont toujours en hausse surtout sur certains bâtiments communaux (sdf, stade, salle multi activités, école).

M MISTLER demande à M le maire de se retirer pour le vote du compte administratif de la commune.

Il demande aux élus de voter.

M BARBE intervient et demande si en investissement, les devis des géomètres ont bien été repris dans les Restes à réaliser. Il exprime son mécontentement car les travaux n'ont pas été réalisés dans l'année et il craint qu'ils ne soient pas terminés pour la fin du mandat électoral.

Cette question aurait dû être posée en présence de M le maire.

M MISTLER reprend la parole et demande le vote :

11 conseillers approuvent à l'unanimité, 1 conseiller contre (M BARBE)

2 BUDGET MULTIPLE RURAL

Il n'y a que des recettes de fonctionnement pour 5 941.86 € correspondant aux loyers.

Le budget présente un excédent total de 18 590.51 €

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité.

3 BUDGET SALON DE COIFFURE

Fonctionnement dépenses : 132.78 € recettes : 2987.06 €

Le loyer avait été réduit d'avril à décembre.

Il est redevenu normal sur 2019.

4 BUDGET CERCLE

Fonctionnement dépenses : 3391.83 € recettes : 6410.71

Excédent de fonctionnement : 3018.88 €

Investissement dépense : l'annuité d'emprunt 3796.70 €

Excédent total : 1196.14 €

II APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion du budget principal et des trois budgets annexes tenus par le percepteur étant identiques aux comptes administratifs de la commune, ils sont adoptés à l'unanimité.

III EMPRUNT SALLE DES FÊTES

M Le maire explique que les travaux de la salle des fêtes vont être reprogrammés.

Il rappelle le plan de financement. Les subventions obtenues auprès du département, de l'état et de la réserve parlementaire sont maintenues.

La parole est donnée à M PORTES. Il explique avoir demandé la réactualisation des demandes de prêt auprès du Crédit Agricole, Caisse Epargne et de la Banque Postale selon les critères suivants :

10, ou 15 ans
50000 € ou 60000 €

Après étude, la proposition de la Banque Postale est la plus intéressante avec un taux de 1.05% sur 10 ans et 1.35% sur 15ans.

Le plan de financement actuel fait apparaître un autofinancement par la commune de 14380 € avec un emprunt de 50000 € et de 4380 € avec un emprunt de 60000 €.

Vu le taux proposé par la Banque Postale, le conseil municipal demande à M PORTES de faire une demande pour un emprunt de 65000 €, libérant ainsi la part d'autofinancement de la commune.

M PORTES est chargé de solliciter une nouvelle proposition pour un emprunt de 65000 € auprès de la Banque Postale.

IV DEMANDES DE SUBVENTIONS

M le maire explique que certains investissements peuvent bénéficier d'aides financières.

- 1 Dossier de subvention à l'équipement au Conseil Départemental
 - travaux à l'école

Il y a une consommation électrique importante sur les classes de primaires ; Les radiateurs existants sont obsolètes et consomment excessivement.

- changement de 17 radiateurs	5834.40 €
- changement de volet salle arts plastiques	798.48 €
- révision des toitures école	10 171.98 €
- révision toiture cantine	316.06 €
<u>soit TTC</u>	<u>17 120.92 €</u>

Une aide de 50 % sur le montant HT plafonnée à 25000 € ,
additionnée d'un coef de 1.20%

- 1 Dossier de subvention à l'aide à l'informatisation au Conseil Départemental

2 ordinateurs école	1 485.18 €
1 vidéo projecteur	2 500.00 €
<u>soit TTC</u>	<u>3 985.18 €</u>

Une aide de 40 % sur le montant HT plafonnée à 7600 € avec
coef de 1.20 %,

- 1 Dossier au Conseil Départemental FDAEC 2019

- réfection de 2 chemins	16 077.60 €
- réfection des toitures	12539.59 €
	soit un total de 28617.19 €

La subvention du FDAEC accordée sur 2019 est de 8000 € (30%)

- Politique des pratiques durables et circuits courts de Conseil Départemental : gestion Différenciée

- acquisition d'UN ROBOT TONDEUR 5396.20 €

Une aide de 60 % du montant HT plafonnée à 15000 € peut-être accordée ;

Le choix des investissements présentés pour le budget 2019 seront débattus en commission des finances.

V REPAS DES ANCIENS

Le repas a lieu le samedi 23 mars à 12 h à la salle des fêtes.

Il y a 114 inscrits. Le repas est préparé par le traiteur BENOIT LACAMPAGNE.

Les tables et les chaises seront installées le vendredi à 15 h avec quelques élus.

Les primevères seront réceptionnées ce même jour.

La préparation des tables sera faite le samedi matin.

VI QUESTIONS DIVERSES

1) M le maire reparle du projet de la salle des fêtes. Les travaux devraient débuter courant du 2^{ième} semestre.

Il faut relancer le maître d'œuvre, M ARQUEY Jean Luc pour réactualiser la maîtrise d'œuvre.

Concernant l'entretien de la salle, et suite à plusieurs problèmes avec les états des lieux lors des locations aux associations et aux particuliers, M le maire présente un mémo résumant les différents points à respecter lors des locations : nettoyage de la salle, des toilettes de la cuisine et des extérieurs de la salle.

Ce document sera remis à chaque location, aux associations et aux particuliers.

Après discussion, le montant de la caution reste inchangé : 150€ et 50 €

2) LYCEE ANATOLE DE MONZIE

Une délibération a été prise lors de la dernière séance pour l'attribution d'une subvention de 150 € à une classe du Lycée Anatole de Monzie, pour le financement d'un voyage à Verdun.

Le lycée a demandé que le versement de 50 € soit directement effectué aux trois familles de Cudos concernées par ce voyage.

3) DOSSIER PERCH

M LE MAIRE revient sur la décision prise lors du dernier conseil par les élus présents, concernant la sollicitation de M PERCH, à savoir une sortie sur le parking du cercle. Monsieur le maire repose la question de cette sortie, les membres du conseil étant plus nombreux pour cette séance.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal maintient sa décision de ne pas autoriser la sortie demandée par M PERCH, sur le parking du cercle.

4) COMITE DES FETES

M le maire fait lecture d'un courrier du comité des fêtes qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du TRAIL du mois de juin prochain.

En 2018, une aide de 150 € avait été accordée pour l'organisation du trail.
Cette année, la manifestation sera plus importante et comportera plus de courses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte d'attribuer une subvention de 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers :

- M PORTES fixe la réunion de la commission des finances le lundi 25 mars à 9 h.
La commission du bulletin municipal est fixée au lundi 8 avril à 9 h.

- M PLANTON indique que la journée nature propre se déroulera le lundi 1 avril 2019 de 14h à 17 h. Le rendez-vous est fixé à 13 h30 au hangar. Une classe du Lycée St Clément et une classe de l'école de Cudos sont invitées à y participer en présence des chasseurs, d'administrés et d'élus.

L'information sera inscrite sur l'application Panneapocket.

- M BARBE informe que la manifestation des nuits atypiques qui devait être organisée à Artiguevielle est annulée.

Pour terminer M le maire fait part d'une remarque des présidents d'associations concernant le peu de participation d'élus du conseil lors de manifestations.

FIN DE LA SEANCE 23 H